

MONTOIR. Pollution **chez Yara : un juge saisi**

Nouvelle étape dans le dossier au long cours de l'usine Yara.

Jeudi 3 septembre, le parquet de Saint-Nazaire a ouvert une information judiciaire et saisi un juge d'instruction pour enquêter sur les agissements de l'entreprise, classée Seveso seuil haut, située sur le terminal portuaire agro-alimentaire de Montoir-de-Bretagne.



L'usine Yara de Montoir est dans le collimateur de la justice

« Des dépassements significatifs »

Depuis des années, l'État reproche au fabricant d'engrais de ne pas respecter les limites d'émissions de ses « rejets atmosphériques » et de ses « rejets d'eaux industrielles ». Le 19 juin, la préfecture avait encore adressé deux mises en demeure, accompagnées d'astreintes journalières, après des « dépassements significatifs », pour contraindre à la réalisation de travaux. « Le directeur, entendu en juillet sur la question de l'installation d'un système de traitement des eaux, a fait savoir qu'il engageait des recours administratifs contre tous les arrêtés préfectoraux », indique Sylvie Canovas-Lagarde, procureure de la République.

Face à cette attitude, il a donc été décidé d'accentuer la pression, alors qu'une enquête préliminaire était en cours depuis 2018. L'information judiciaire permettra d'avoir recours à des mesures d'expertises chargées de déterminer l'impact exact de l'activité de Yara sur « la qualité de l'eau, de l'air et du sol », et de déterminer l'atteinte à l'environnement.

Les élus des communes concernées et des associations environnementales pourront également se porter partie civile et avoir accès au dossier.

Contactée, la direction locale de l'usine Yara ne souhaite pas s'exprimer « pour le moment ». Le site emploie 170 personnes.

Julien Bouliou